



Audience demain reporté pour la deuxième fois

Par **Sam06**, le **20/03/2019** à **15:36**

Bonjour à tous demain j'ai une convocation au tribunal familial pour avoir plus de droit sur ma fille, un jugement avait déjà lieu le 8 janvier mais suite à la demande de la partie adverse il l'ont repoussé jusqu'au 21 mars jusque là je ne vois plus ma fille mais je paye la pension ...

et aujourd'hui voici ce que reçoit mon avocat de son confrère(l'avocat de mon ex)

Comme je vous l'indiquais hier, j'ai transmis mon projet de conclusions à ma cliente hier soir ; dans la mesure où elle travaille, elle ne pourra me faire son retour que dans le courant de l'après-midi ;

Or comme déjà précisé, je suis retenu à la Cour d'appel d'AIX cet après-midi.

Je n'aurai d'autre choix que de solliciter un renvoi (même à bref délai) pour vous communiquer des conclusions conformes.

C'est la seconde fois qu'il demande un renvoi et voici ce que me répond mon avocat :

je ne peux que supporter cette demande de renvoi qui sera de toute façon accordée par le juge;

je serai à l'audience;

il n'est pas utile de vous déplacer;

on en profitera pour compléter le dossier quant aux visites que vous faites à votre fille depuis le dépôt du rapport;

enfin, il faudra que je réponde aux conclusions de votre adversaire; je suppose que mme begaud s'opposera par écrit à votre demande de garde normalisée;

je vous tiens informé;

cordialement,

Pouvez vous me dire svp si c'est normal ? car j'ai vraiment l'impression qu'il sont entrain de jouer avec moi ! Et que je subis au faite !

Je vous remercie infiniment pour vos réponse